

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



NOV 23 1979

Distr.
GENERALE
A/C.5/34/44
20 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 99 de l'ordre du jour

UN/JA COLLECTION

CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Analyse de la situation financière de l'Organisation des
Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe d) de sa décision 33/430, adoptée à sa 88ème séance plénière, le 19 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général "de donner, lors de la trente-quatrième session, des renseignements détaillés sur l'ampleur, le taux d'accroissement et la composition du déficit de l'Organisation, ainsi que sur les contributions volontaires reçues des Etats Membres et d'autres sources".

2. Les annexes I à V au présent rapport contiennent les renseignements demandés. Elles portent les titres suivants :

- Annexe I Analyse comparée du déficit à court terme de l'Organisation des Nations Unies au 30 septembre 1979 et au 30 septembre 1978;
- Annexe II Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies : montants estimatifs retenus par des Etats Membres sur leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies;
- Annexe III Montants estimatifs retenus par certains Etats Membres en raison de positions de principe : Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), et Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL);
- Annexe IV Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies : contributions volontaires versées jusqu'au 30 septembre 1979 et jusqu'au 30 septembre 1978;
- Annexe V Fonds général, Fonds de roulement et comptes spéciaux de l'Organisation des Nations Unies : état estimatif révisé de la trésorerie pour 1979.

3. En ce qui concerne l'annexe I, il convient de noter que, comme dans le passé (voir documents A/AC.184/1, A/31/37 et A/C.5/33/46) le déficit "B" comprend le déficit "A", plus les montants dont certains Etats Membres estiment qu'ils devraient être remboursés aux Etats Membres qui ont versé des contributions à la FUNU (1956) et à l'ONUC ou être portés à leur crédit, par prélèvement sur les comptes d'excédents budgétaires. Les déficits estimatifs à court terme "A" et "B" ont augmenté par rapport aux derniers chiffres qui avaient été communiqués à la Cinquième Commission dans le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/33/46) en date du 20 novembre 1978. Pour l'année civile 1979 (estimation au 30 septembre 1979), ils ont augmenté de 35,9 p. 100 et de 32 p. 100 respectivement, passant de 135,9 millions de dollars à 184,7 millions de dollars dans le cas du déficit "A" et de 152,6 millions de dollars à 201,4 millions de dollars dans le cas du déficit "B", soit une augmentation totale de 48,8 millions de dollars. Si l'on considère chaque compte séparément, le déficit du budget ordinaire de l'Organisation a augmenté de 4,3 millions de dollars (1,8 million de dollars au titre de l'émission d'obligations, 200 000 dollars au titre du Programme ordinaire d'assistance technique et 2,3 millions de dollars au titre d'autres postes de dépenses) et celui de la FUNU/FNUOD de 9,5 millions de dollars, tandis que celui de la FINUL s'établissait à 38,4 millions de dollars. Toutefois, ces augmentations, représentant un total de 52,2 millions de dollars, ont été en partie compensées par des intérêts échus (3,4 millions de dollars), le total étant ainsi ramené au montant net de 48,8 millions de dollars indiqué ci-dessus.

4. L'annexe II indique la ventilation, par poste de dépenses, des montants que certains Etats Membres retiennent sur leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et est accompagnée d'extraits de la note datée du 12 mai 1976 adressée au Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies par le Contrôleur. L'annexe III donne la répartition, par Etat Membre, des montants retenus au titre de la FUNU/FNUOD et de la FINUL.

5. L'annexe IV permet de comparer les contributions volontaires reçues d'Etats Membres et d'autres sources et versées au compte spécial de l'ONU jusqu'au 30 septembre 1978 et jusqu'au 30 septembre 1979. Bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelles contributions d'Etats Membres, il ressort de cette annexe que le compte spécial fait apparaître une augmentation nette de 3,4 millions de dollars correspondant à des intérêts échus.

6. L'annexe V est un état de la trésorerie pour 1979. Les chiffres indiqués sont les chiffres effectifs jusqu'au 31 octobre et estimatifs pour les deux derniers mois de l'année. On prévoit un solde de 200 000 dollars à la fin de l'année. Il faut noter toutefois que, dans l'état présenté à l'Assemblée générale en novembre 1978 en annexe au document A/C.5/33/46, les chiffres indiqués pour les deux derniers mois de l'année étaient des chiffres estimatifs, sur la base desquels on prévoyait un déficit de 1 million de dollars à la fin de l'année. En fait, au 31 décembre 1978, il restait au compte un solde positif de 4 millions de dollars. Il se pourrait donc que de légers écarts entre les encaissements et/ou décaissements effectifs par rapport aux chiffres présumés pour novembre et décembre 1979 se traduisent, à la fin de l'année, soit par un solde un peu plus élevé, soit même par un petit déficit.

Annexe I

ANALYSE COMPAREE DU DEFICIT A COURT TERME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
 AU 30 SEPTEMBRE 1979 ET AU 30 SEPTEMBRE 1978

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	<u>1979</u>	<u>1978</u>
1. <u>Budget ordinaire et fonds de roulement</u>		
a) Montants retenus par des Etats Membres qui, en raison de positions de principe, n'ont pas participé au financement de certains éléments du budget ordinaire	67,4	63,1
b) Compte spécial des contributions mises en recouvrement non acquittées, aux termes de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale	<u>16,6</u>	<u>16,6</u>
Total partiel	<u>84,0</u>	<u>79,7</u>
2. <u>Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et FNUOD</u>		
Montant indiqué par des Etats Membres comme étant retenu	<u>52,9^{a/}</u>	<u>43,4</u>
3. <u>Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)</u>		
Montant indiqué par des Etats Membres comme étant retenu	<u>52,4^{b/}</u>	<u>14,0</u>
4. <u>Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) (1956)</u>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues : remboursables aux gouvernements	0,6	0,6
Dépenses engagées en excédent des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes diverses disponibles	38,5 ^{c/d/}	38,5
A déduire : Montant financé par la vente d'obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	(8,1)	(8,1)
Montant financé par le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies [résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale]	<u>(3,9)</u>	<u>(3,9)</u>
Montant net des dépenses engagées en excédent des fonds disponibles	<u>27,1</u>	<u>27,1</u>
5. <u>Opérations des Nations Unies au Congo (ONUC)</u>		
Contributions volontaires conditionnelles reçues : remboursables aux gouvernements	1,6	1,6
Dépenses engagées en excédent des contributions mises en recouvrement, des contributions volontaires et des recettes diverses disponibles	48,3 ^{c/e/}	48,3
A déduire : Montant financé par la vente d'obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	<u>(35,9)</u>	<u>(35,9)</u>
Montant net des dépenses engagées en excédent des fonds disponibles	<u>14,0</u>	<u>14,0</u>
6. <u>Déficit total (montant brut)</u>	230,4	178,2

/...

Annexe I (suite)

	<u>1979</u>	<u>1978</u>
7. <u>A déduire</u> : Contributions volontaires et annonces de contributions au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	(45,7) ^{f/ g/}	(42,3)
8. <u>Déficit "A" (montant net)</u>	184,7	135,9
9. <u>A ajouter</u> : Montant à rembourser à des Etats Membres ou à porter à leur crédit, par prélèvement sur les comptes d'excédents budgétaires au titre de leurs contributions à :		
La FUNU (1956)	1,1	1,1
L'ONUC	<u>15,6</u>	<u>15,6</u>
10. <u>Déficit "B" (montant net)</u>	<u>201,4</u>	<u>152,6</u>

a/ Montant estimatif total des sommes retenues par des Etats Membres au titre de la FUNU (1973) jusqu'au 24 juillet 1979 et de la FNUOD jusqu'au 24 octobre 1979.

b/ Montant estimatif total des sommes retenues pour la FINUL pour la période allant du 19 mars 1978 au 31 octobre 1979.

c/ Les montants indiqués ci-dessus comprennent un abattement de 2,2 millions de dollars au titre des opérations de change.

d/ Les montants indiqués ci-dessus pour la FUNU (1956) tiennent compte des demandes de remboursement reçues des gouvernements, mais qui n'ont pas encore été acceptées par l'Organisation des Nations Unies et des crédits estimatifs nécessaires pour rembourser les dépenses pour lesquelles aucune demande de remboursement n'a encore été reçue des gouvernements.

e/ Dans le tableau ci-dessus, on a prévu les remboursements pour lesquels des demandes ont été reçues, mais n'ont pas été acceptées ainsi que le montant estimatif des demandes de remboursement au titre des services fournis par les gouvernements à l'ONUC.

f/ A l'exclusion d'un montant de 10 millions de dollars reçu aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et versé en vue d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation.

g/ Y compris 100 000 dollars annoncés par un Etat Membre mais non encore versés.

/...

Annexe II

BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PROJECTION AU 31 DECEMBRE 1979 (MONTANTS ESTIMATIFS) DES SOMMES RETENUES
 AU 30 SEPTEMBRE 1979 PAR DES ETATS MEMBRES SUR LEURS CONTRIBUTIONS AU
 BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Emission d'obligations</u>	<u>Programme ordi- naire d'assis- tance technique</u>	<u>Autres postes de dépenses</u>	<u>Total</u>
Afrique du Sud	706,7	-	8 922,6 d/	9 629,3
Albanie	44,4	-	35,4	79,8
Bulgarie	232,1	185,2 a/	40,0	457,3
Chine	3 573,1	-	114,2	3 687,3
Cuba	9,3	-	9,7	19,0
France	4 367,5 c/	-	-	4 367,5
Hongrie	634,8	-	249,1	883,9
Inde	-	-	47,5	47,5
Kampuchea démocratique	-	-	70,6 b/	70,6
Mongolie	44,5	-	7,2	51,7
Pologne	1 954,5	-	284,0	2 238,5
Portugal	229,0	-	3,7	232,7
République démocratique allemande	689,5	805,7	21,4	1 516,6
République socialiste soviétique de Biélorussie	680,6	654,2	115,3	1 450,1
République socialiste soviétique d'Ukraine	2 558,9	1 417,1 e/	434,2	4 410,3
Roumanie	455,7	-	376,1	831,8
Tchécoslovaquie	1 329,5	-	216,9	1 546,4
Union des Républiques socialistes soviétiques	19 384,4	13 207,8 f/	3 287,7	35 879,9
Total	36 894,7	16 270,0 g/	14 235,7	67 400,4

a/ Non compris l'équivalent en leva d'un montant de 36 987 dollars accepté en 1978 et 1979 et comptabilisé comme contribution au budget ordinaire, comme suit :

	<u>Dollars</u>
1978	18 849
1979	<u>18 138</u>
Total	36 987

b/ Représente des arriérés de contributions pour des périodes antérieures au 17 avril 1975 que le Kampuchea démocratique ne se considère pas tenu d'acquitter.

c/ Somme retenue pour les années 1963 à 1971 seulement.

(Voir notes page suivante)

/...

(Suite des notes du tableau)

d/ Y compris des arriérés de contributions jusqu'en 1979 que l'Afrique du Sud n'acquittera que si elle reçoit l'assurance que ses droits seront pleinement rétablis.

e/ Non compris l'équivalent en roubles d'un montant de 1 040 500 dollars accepté en 1968, 1970 et 1977 et comptabilisé comme contributions au budget ordinaire, comme suit :

	<u>Dollars</u>
1967	630 000
1970	250 000
1977	<u>160 500</u>
Total	1 040 500

f/ Non compris l'équivalent en roubles d'un montant de 5 339 500 dollars accepté en 1976, 1977 et 1979 et comptabilisé comme contributions au budget ordinaire, comme suit :

	<u>Dollars</u>
1976	2 600 000
1977	1 239 500
1978	0
1979	<u>1 500 000</u>
Total	5 339 500

g/ Voir appendice.

/...

Appendice

EXTRAIT D'UNE NOTE DATEE DU 12 MAI 1976 ADRESSEE AU COMITE
DE NEGOCIATION SUR LA CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES PAR LE CONTROLEUR AU SUJET DU PROGRAMME
ORDINAIRE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Sommes offertes en monnaies non convertibles et acceptation
desdites monnaies

24. L'article 5.5 du règlement financier dispose que "les contributions annuelles sont calculées et versées en dollars des Etats-Unis". L'alinéa c) du dispositif de la résolution 3062 (XXVIII) de l'Assemblée générale, relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies pour 1974, 1975 et 1976, prévoit que : "Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général pourra accepter, à sa discrétion et après avoir consulté le Président du Comité des contributions, qu'une partie des contributions des Etats Membres pour les exercices 1974, 1975 et 1976 soit versée dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis". D'autres résolutions relatives à l'exécution du budget ordinaire contiennent des dispositions analogues. En usant de la latitude qui lui était laissée en vertu de l'alinéa c) précisé, le Secrétaire général n'a accepté dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis que les montants que l'Organisation pouvait utiliser pour financer ses activités.

25. Depuis plusieurs années, certains Etats Membres offrent en monnaies non convertibles la part des contributions mises en recouvrement auprès d'eux qui correspond au Programme ordinaire d'assistance technique, en faisant valoir que le budget ordinaire ne devrait pas servir à financer des activités d'assistance technique, et que seules des contributions volontaires devraient être utilisées à cette fin. Cinq Etats Membres se trouvant dans ce cas ont versé pour la période allant de 1963 à 1975 l'équivalent en monnaies nationales d'un montant estimatif de 16,08 millions de dollars, qu'ils ont déposés dans des comptes bancaires ouverts par eux. Sur ce montant, l'ONU a accepté 880 000 dollars d'un Etat Membre, ce qui laissait un solde estimatif de 15,2 millions de dollars dans les comptes bancaires en question.

26. Entre 1963 et 1971, le Secrétaire général s'est efforcé, chaque fois que cela était possible, d'utiliser des sommes en monnaies non convertibles pour le Programme ordinaire d'assistance technique, mais avec un succès limité seulement, comme en témoigne le montant relativement faible qu'il a pu accepter de la part des gouvernements intéressés. Durant cette période, le Secrétaire général a estimé que, même s'il ne pouvait pas utiliser les monnaies non convertibles qui étaient mises à sa disposition, il serait préférable de recourir à d'autres monnaies pour exécuter le Programme plutôt que de ne pas exécuter une partie dudit Programme; ainsi, le problème des liquidités est, dans une certaine mesure, imputable au Programme ordinaire.

/...

27. Depuis 1972, toutefois, le Secrétaire général a géré le Programme ordinaire de façon à réduire au minimum ses effets directs sur le problème des liquidités. L'utilisation des fonds du Programme ordinaire n'a été autorisée qu'à concurrence des montants qui étaient versés en dollars des Etats-Unis, plus des montants bien précis en monnaies non convertibles dont on prévoyait qu'on pourrait les utiliser. De ce fait, un crédit d'environ 1,1 million de dollars n'a pu être affecté au Programme et a donc été ultérieurement annulé dans les rapports sur l'exécution du budget pour chacune des années 1972 et 1973. A cet égard, toutefois, le Secrétaire général tient à faire observer que toute partie inutilisée d'un crédit ouvert au budget ordinaire doit être portée, en dollars, au crédit de tous les Etats Membres à la fin de chaque exercice, et déduite de leurs contributions, dans le cadre de la répartition des excédents. Dans la mesure où les fonds correspondants n'ont pas été versés en dollars, le problème de liquidités de l'Organisation se trouve aggravé, puisque le Secrétaire général est tenu de créditer les comptes des Etats Membres dans une monnaie dont il ne dispose pas.

28. Durant l'exercice biennal 1974-1975, le Secrétaire général a pu affecter au Programme un montant nettement plus important en monnaies non convertibles, réduisant ainsi l'accroissement du déficit durant l'exercice en question. S'il n'a pas pu utiliser la totalité des montants mis ainsi à sa disposition, comme en témoignent l'annulation d'un crédit de 560 000 dollars dans le rapport final sur l'exécution du budget de 1974-1975 et la restitution ultérieure d'un montant de 170 000 dollars, représentant une partie du solde des fonds inutilisés inscrit dans le rapport financier et les comptes de l'exercice biennal, le Secrétaire général a néanmoins pu engager dans ces monnaies des dépenses d'un montant de 1,83 million de dollars, dont la plupart seront vraisemblablement réglées en 1976. A mesure que ces engagements seront réglés, le Secrétaire général pourra accepter des montants supplémentaires des Etats Membres intéressés, ce qui ralentira le rythme d'accroissement du déficit.

29. Pour l'exercice biennal 1976-1977, on continue à s'efforcer d'utiliser les monnaies non convertibles, et ces efforts devraient permettre au Secrétaire général de continuer à accepter que des Etats Membres versent dans ces monnaies une partie de la contribution mise en recouvrement auprès d'eux.

Annexe III

MONTANTS ESTIMATIFS RETENUS PAR CERTAINS ETATS MEMBRES EN RAISON DE
POSITIONS DE PRINCIPLE : FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES (FUNU) ET
FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER LE DEGAGEMENT (FNUOD) ET
FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN (FINUL)

Au 30 septembre 1979

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>FUNU et FNUOD</u>	<u>FINUL</u>
Afrique du Sud <u>a/</u>	2 292,5	843,1
Albanie	18,2	3,9
Algérie	-	40,0
Bénin	8,9	1,8
Bulgarie	15,9	56,1
Chine	34 024,0	12 897,6
Cuba	-	44,0
Hongrie	-	132,3
Irak	68,5	32,0
Jamahiriya arabe libyenne	143,3	64,1
Kampuchea démocratique	18,1	-
Mongolie	6,9	3,9
Pologne	-	2 790,6
République arabe syrienne	21,2	7,9
République démocratique allemande	1 259,7	2 670,2
République démocratique populaire lao	-	1,9
République socialiste soviétique de Biélorussie ..	392,2	823,1
République socialiste soviétique d'Ukraine	1 426,7	3 071,7
Tchécoslovaquie	239,8	1 686,4
Union des Républiques socialistes soviétiques ...	12 938,6	27 202,4
Viet Nam	9,9	11,9
Yémen	8,9	-
Yémen démocratique	3,9	1,9
Total	<u>52 897,2</u>	<u>52 386,8</u>

a/ On présume que, pour la FINUL, l'Afrique du Sud adoptera la même position que pour le budget ordinaire et pour la FUNU/FNUOD.

/...

Annexe IV

COMPTE SPECIAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
 VERSEES JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1979 ET JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1978

(En dollars des Etats-Unis)

	Contributions versées comme suite à la résolution 2053 A (XX)	Contributions versées comme suite à la résolution 3049 A (XXVII)	1979 <u>Total</u>	1978 <u>Total</u>
Contributions volontaires d'Etats Membres :				
Arabie saoudite	-	250 000	250 000	250 000
Canada	3 871 769	-	3 871 769	3 871 769
Danemark	987 766	-	987 766	987 766
Egypte	50 000	-	50 000	50 000
Emirats arabes unis	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Finlande	507 865	-	507 865	507 865
France	3 900 000	-	3 900 000	3 900 000
Ghana	20 000	-	20 000	20 000
Grèce	50 000	-	50 000	50 000
Islande	80 000	-	80 000	80 000
Italie	1 499 755	-	1 499 755	1 499 755
Jamaïque	10 000	-	10 000	10 000
Japon	2 500 000	10 000 000 ^{b/}	12 500 000	12 500 000
Koweït	250 000	-	250 000	250 000
Libéria	8 000	-	8 000	8 000
Mali	4 990	-	4 990	4 990
Malte	9 000	-	9 000	9 000
Nigéria	20 000	-	20 000	20 000
Norvège	678 136	-	678 136	678 136
Ouganda	19 000	-	19 000	19 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	9 527 943	-	9 527 943 ^{a/}	9 527 943 ^{a/}
Soudan	100 000	-	100 000 ^{a/}	100 000 ^{a/}
Suède	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000
Tunisie	5 000	-	5 000	5 000
Yougoslavie	100 000	-	100 000	100 000
Zaïre	100 000	-	100 000	100 000
Zambie	14 000	-	14 000	14 000
Montant reçu comme suite aux résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale	<u>26 313 224</u>	<u>11 250 000</u>	37 563 224	37 563 224
<u>A déduire</u> : Contribution versée par le Japon comme suite à la résolution 3049 A (XXVII) <u>b/</u>		10 000 000		
Montant affecté au financement de la FUNU conformément à la résolution 2115 II (XX)		<u>3 911 000</u>	<u>13 911 000</u>	<u>13 911 000</u>
Total			23 652 224	23 652 224
<u>A ajouter</u> : Intérêts, contributions de particuliers et recettes diverses			<u>22 072 248^{c/}</u>	<u>18 690 008^{c/}</u>
Solde du Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies (affecté au financement du déficit à court terme) <u>b/</u>			<u>45 724 472</u>	<u>42 342 232</u>

^{a/} Contributions annoncées en 1965 qui n'ont pas encore été versées.

^{b/} Cette somme de 10 millions de dollars avait été versée aux fins énoncées dans la résolution 3049 A (XXVII) dans l'espoir que ce geste inciterait d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires.

^{c/} Non compris les intérêts échus à compter de 1978 sur la contribution de 10 millions de dollars versée par le Japon comme suite à la résolution 3049 A (XXVII). Le chiffre indiqué comprend néanmoins des revenus de placements qui sont conservés au Compte spécial en attendant qu'une décision soit prise à la fin de l'exercice biennal quant à leur utilisation.

/...

Annexe V

FONDS GENERAL, FONDS DE ROULEMENT ET COMPTES SPECIAUX DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
ETAT ESTIMATIF REVISE DE LA TRESORERIE POUR 1979 a/

(Exprimé en millions de dollars des Etats-Unis)

	31 janvier 1979	28 février 1979	31 mars 1979	30 avril 1979	31 mai 1979	30 juin 1979	31 juillet 1979	31 août 1979	30 septembre 1979	31 octobre 1979	30 novembre 1979	31 décembre 1979
	(montant effectif)											
Disponibles en banque, encaisses et placements au 1er janvier 1979 (montant net)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)	(4,0)
Recettes, budget ordinaire :												
Contributions mises en recouvrement	36,2	67,9	106,8	142,3	165,4	247,4	271,2	377,4	396,8	467,3	467,3	503,6
Recettes accessoires	1,1	2,2	3,4	4,2	5,6	7,0	7,9	8,2	8,9	12,4	12,4	13,6
Total des recettes, budget ordinaire	37,3	70,1	110,2	146,5	171,0	254,4	279,1	385,6	403,1	479,7	479,7	517,2
Disponibles, montant total	33,3	66,1	106,2	142,8	167,0	250,4	275,1	381,6	399,1	404,1	475,7	513,2
A déduire : Décaissements au titre du règlement d'engagements de 1979 et d'années antérieures	43,0	74,2	131,7	166,4	200,8	241,5	281,9	325,6	361,9	412,7	462,2	513,4
Disponibles en banque, encaisses et placements à la fin de la période (montant net)	(9,7)	(8,1)	(25,5)	(23,6)	(33,8)	8,9	(6,8)	56,0	37,2	(8,6)	13,5	(0,2)

a/ Compte non tenu d'un montant de 10 millions de dollars reçu aux fins de la résolution 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale et qui représente une contribution versée en vue d'inciter d'autres Etats Membres à verser des contributions volontaires d'un montant suffisant pour permettre de résoudre complètement les problèmes financiers de l'Organisation, ainsi que des intérêts échus sur cette contribution et qui sont estimés à 1,9 million de dollars.